



DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**

Nombre de conseillers présents : **28**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 mars à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 18 mars 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **2**

Etaient présents :

**OBJET :**

**Suppression du Service Public Local (SPL)  
camping et aire de camping-cars**

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOUN-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Pepa CAENEN à David DEROSSIS ;  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

C.M. 24.03.2025  
 - N°14 -

**SUPPRESSION DU SERVICE PUBLIC LOCAL CAMPING ET AIRE DE CAMPING-CARS**

- **Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS est propriétaire du terrain de camping municipal composé de 46 emplacements (emplacements camping, 2 coco-sweet et 1 lodge) ainsi que de l'aire de camping-cars de 9 emplacements, situés sur la base de loisirs d'Iloa ;
- **Considérant** que l'exploitation du camping et de l'aire de camping-cars d'Iloa ont le caractère d'un service public facultatif industriel et commercial ;
- **Considérant** que la Commune n'a pas la capacité de reprendre ces activités en régie ou de concéder cette gestion, et ce pour différentes raisons :
  - Insuffisance des moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour assurer l'ensemble des missions relatives à la gestion de ces activités commerciales en régie (gestion des réservations, gestion et entretien des équipements techniques, astreintes de service en cas de besoin des usagers, mise en place d'une stratégie commerciale, gestion de la comptabilité et des ressources humaines) ;
  - Insuffisance des moyens financiers permettant d'assumer les investissements conséquents à mettre en place : changement de la barrière d'accès et des bornes de service sur à l'aire de camping-cars, travaux d'électricité et de plomberie dans le camping ;
  - Difficulté à concilier une gestion déléguée sous le contrôle de la commune dans le cadre d'un contrat administratif avec les impératifs économiques relatifs à l'exploitation de cet équipement ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre fin au service public du camping et de l'aire de camping-cars, afin de permettre son exploitation et sa gestion sous un régime de droit privé par un opérateur économique tiers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

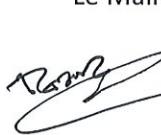
- **Acte** la suppression du caractère de service public du camping et de l'aire de camping-cars d'Iloa à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,




Stéphane RODIER